

Compétition

Gymnastique féminine

Interclubs 2023 – Règlement

Audincourt

Dimanche 26 février 2023

1. Constitution d'une équipe (2 maximum par association)

	Minimum	Maximum
Sections : Poussines/jeunesses/aînées	2 gyms par section	4 gyms par section Attention 3 gyms maximum concourent à chaque agrès (pour chaque section)

Chaque association pourra présenter **2 équipes maximum**.

- 1 équipe en excellence et 1 équipe en promotion.
- ou **2 équipes en excellence**
- ou **2 équipes en promotion**

2. Catégories : Deux catégories de niveau : **EXCELLENCE** et **PROMOTION**.

	Poussines	Jeunesses	Aînées
PROMOTION	1 ^{er} au 3 ^e degré	1 ^{er} au 3 ^e degré	2 ^e au 4 ^e degré
EXCELLENCE	1 ^{er} au 5 ^e degré	1 ^{er} au 5 ^e degré	2 ^e au 6 ^e degré

Pour le classement par équipe, on retiendra les **deux meilleures notes** chez les **POUSSINES**, **JEUNESSES** et **AÎNÉES**, quelque soit le degré exécuté.

UNIQUEMENT pour la catégorie **PROMOTION**

Nous demandons les **NOMS** des gymnastes **AÎNÉES** et **JEUNESSES** afin de pouvoir vérifier :

- Qu'elles ne sont pas titulaires de la 5^{ème} étoile (jeunesses) ou 6^{ème} étoile (aînées)
- Qu'elles n'aient pas participé au Premier tour des Coupes Nationales en 2021 ou 2022
- Qu'elles n'aient pas participé au Régional individuel 2022 en Catégories 1, 2 ou 3.

Si manquement à cette règle : **l'équipe ne sera pas classée**

3. Numérotation des gymnastes

	numéros		
	2 gyms	3 gyms	4 gyms
Poussines	de 1 à 2	de 1 à 3	de 1 à 4
jeunesses	de 6 à 7	de 6 à 8	de 6 à 9
aînées	de 11 à 12	de 11 à 13	de 11 à 14

4. Quotas juges

Pour la bonne organisation de la compétition, l'inscription de 2 juges recyclés (2022 ou 2023) minimum par équipe engagée, dont au moins un juge niveau 6ème pour les équipes excellence, est **obligatoire**. Le quota n'est pas une limite, un nombre supérieur de juges peut être inscrit.

	Promotion	excellence
1 équipe	1 juge recyclé minimum et 1 deuxième juge recyclé <i>ou</i> un secrétaire d'agrès	1 juge recyclé 6 ^e minimum et 1 deuxième juge recyclé <i>ou</i> un secrétaire d'agrès
2 équipes dans la même catégorie	3 juges recyclés minimum et 1 juge recyclé <i>ou</i> 1 secrétaire d'agrès	2 juges recyclés 6 ^e minimum et 2 juges recyclés <i>ou</i> 1 juge recyclé et 1 secrétaire d'agrès
2 équipes : une en promotion et une en excellence	1 juge recyclé 6 ^e minimum et 3 juges recyclés <i>ou</i> 2 juges recyclés et 1 secrétaire d'agrès	

Les juges en formation (à blanc) peuvent être inscrits à cette compétition.
Les gymnastes, uniquement, peuvent ne juger que sur quelques horaires.
Vous pouvez inscrire plusieurs juges à blanc mais un seul peut remplacer 1 secrétaire.

5. Palmarès

Les résultats ne pourront pas être consultés par les clubs avant la lecture du palmarès. Il n'y aura pas d'édition d'un format papier pour chaque club. Deux exemplaires seront affichés dans la salle et les résultats seront publiés rapidement sur le site.

6. Remarques

Pour éviter les erreurs de classement : les membres du secrétariat prendront le temps nécessaire pour réaliser le palmarès et le faire relire.

Afin de permettre à des associations ayant moins de 2 années de participer à cette compétition, il sera permis de surclasser 1 ou 2 jeunesses, minimes dernière année, en Aînées. Cependant, elles ne pourront exécuter que le 5^{ème} degré maximum
Ces gymnastes concourront sur les agrès Aînées. Une seule équipe peut être engagée dans ces conditions.